

AGM-87
Société par actions simplifiée
au capital de 93 000 euros
Siège social : 14 rue d'en bas
59151 BRUNEMONT
881 723 613 RCS DOUAI

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT

DU 1^{ER} JUILLET 2025

Le 1^{er} juillet 2025, à 8 heures, au siège social,

Le Président, Monsieur Alexis GORGUET, demeurant 14 rue d'En Bas 59151 Brunémont

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE

L'associé unique décide de nommer Madame Murielle PICQUETTE épouse GORGUET, demeurant 14 rue d'En Bas à BRUNEMONT (59151) en tant que Directeur Général et ce, à compter du 1er juillet 2025.

Il est expressément précisé que cette nomination n'emporte pas rupture ou suspension du contrat de travail actuellement en vigueur entre Madame Murielle PICQUETTE et la Société.

Le contrat de travail se poursuivra concomitamment à l'exercice du mandat social de Directeur Général, les fonctions de salariée et celles de mandataire social étant bien distinctes, tant dans leur objet que dans leurs conditions d'exécution.

En cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, des fonctions de Directeur Général, Madame Murielle PICQUETTE retrouvera l'exécution de son contrat de travail dans les conditions initialement convenues, sans que cette cessation puisse être considérée comme un licenciement ou une quelconque rupture du contrat de travail.

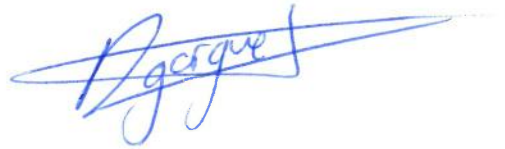
AG

DEUXIEME DECISION - COMMUNICATION AUX ASSOCIES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Monsieur Alexis GORGUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Gorguet', with a long horizontal stroke extending to the right.